Séance du 20 Octobre 2026

Date de la convocation : 13/10/2026
Date d'affichage : 13/10/2026

L' an 2026 et le 20 Octobre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de Réunion sous la présidence de BOISSON Jeannette Adjointe

Présents : Mme BOISSON Jeannette, Adjointe, M. BOUTAN Alain, Mme DIÉVAL Coline, M. GAURY Dominique, Mme BOIREAU Danielle, M. MÉE Franck, Mme COURCOL Candy

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIGNORET Gaétan à Mme BOISSON Jeannette, M. TARDIVAT Marcel à M. GAURY Dominique

Absent(s) : Mme BLAIN Charlette, M. COYAUD Pierrick

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture de Confolens
le : 23/10/2026
et publication ou notification
du : 23/10/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme DIÉVAL Coline

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal - 01
- Tarifs des concessions au cimetière communal - 47/102026
- Etat des lieux de la défense incendie sur le territoire communal - Mise à jour du Plan communal de sauvegarde - ##
- Etat pluriannuel des travaux dans le cadre de défense incendie sur le territoire communal - ##
- Convention de mise à disposition d'un terrain pour la mise en place d'une réserve incendie à La Bouzinière - 48/102026
- Etude des travaux d'éclairage solaire à l'abribus du village des Deffends - ##
- Renouvellement des contrats de prestations pour les logiciels informatiques Berger Levrault - 49/102026
- Dissolution du SIVOS Fontclaireau / Fontenille - 50/102026
- Questions diverses et informations

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal

Coline DIEVAL donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mois de septembre dernier.
Le Conseil municipal n'émet aucune observation et approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2026.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 47/102026 - Tarifs des concessions au cimetière communal

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le tarif des concessions au cimetière communal n'a pas été revalorisé depuis 2025.

Il propose de revaloriser les tarifs des concessions de 15 ans et 30 ans en fonction du mètre carré vendu pour chaque concession : concession simple : 2 m² (1 ou 2 places en vertical) - concession double 4m² (2 places horizontales)

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

- Fixe le prix des concessions à compter du 1er janvier 2027 comme suit :
  - Concession simple pour 15 ans : 50 €
  - Concession simple trentenaire : 100 €
  - Concession double pour 15 ans : 100 €
  - Concession double pour 30 ans : 200 €
  - Cavurnes 15 ans : 50 €
  - Cavurnes 30 ans : 100 €

- Décide de l'affectation intégrale du produit de vente des concessions de cimetière au budget communal de la collectivité

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Etat des lieux de la défense incendie sur le territoire communal - Mise à jour du Plan communal de sauvegarde

En 2019, il a été pris par le Maire de l'époque Monsieur RENON un arrêté relatif à la défense extérieure contre l'incendie. Cet arrêté municipal liste la défense incendie sur le territoire qui se décompose comme suit :

- Poteau incendie dans le bourg (vers le stade)
- Poteau incendie au village des Défends
- Poteau incendie au village des Gazeauds, seulement réellement utilisable
- Poteau incendie au village des Défends sur la RD 185
- Poteau incendie au village des Défends (route de Lonnes) avec un débit non conforme
- Poteau incendie au village des Vignauds avec un débit non conforme

Même si cet arrêté stipule que 4 poteaux d'incendie sur 6 sont en état de fonctionner, le débit fourni n'est pas suffisant pour une défense incendie correcte.

La commune a mis en place un plan communal de sauvegarde en 2013, mis à jour en octobre 2014. Il n'a jamais été remanié depuis cette date.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

Etat pluriannuel des travaux dans le cadre de défense incendie sur le territoire communal

L'entreprise BERNARD TP a été contactée afin d'établir des devis sur l'installation de réserve incendie sur le territoire communal (le premier étant celui de la Bouzinière).

Ces aménagements pourraient obtenir une contribution financière de l'Etat, pouvant aller jusqu'à 80 %, dans le cadre du fonds vert – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

La Communauté de communes Cœur de Charente organise, le mardi 3 novembre 2026 **à 14h00 à la salle des fêtes de Luxé**, son atelier annuel **« Préparer mon projet communal »**.

Ce rendez-vous est destiné aux **maires, adjoints, secrétaires généraux et DGS des communes de Cœur de Charente** et a pour objectif de vous permettre de mieux identifier les **aides financières, dispositifs et accompagnements mobilisables** pour vos projets communaux.

Alain BOUTAN ira à cette réunion et présentera le dossier afin de savoir les aides pouvant être octroyées pour ces différents aménagements, compte tenu que la bâche seule est estimée à 4026.16 € TTC.

Aucun (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 48/102026 - Convention de mise à disposition d'un terrain pour la mise en place d'une réserve incendie à La Bouzinière

Suite à la dernière réunion, il a été établi une convention type pour la mise à disposition du terrain à La Bouzinière par Monsieur GERVAIS Jean-Paul. Cette convention est jointe à la présente synthèse.

Débat : 1 441.20 € le bornage pour la bâche avec le cabinet de géomètre HETERIA et 1 489.20 € par le même cabinet pour le bornage de la parcelle de bois se situant à côté du parking de la mairie.

Délibération :

Monsieur le Maire expose aux membres présents le projet de convention de mise à disposition d'un terrain privé pour la mise en place d'une réserve incendie au village de La Bouzinière.

Cette convention définie les obligations et devoirs de chaque partie ainsi que la finalité afin de mener à bien le projet de défense incendie sur ce hameau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- Accepte la convention de mise à disposition d'un terrain privé pour la mise en place d'une réserve incendie au village de La Bouzinière. ainsi présentée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Etude des travaux d'éclairage solaire à l'abribus du village des Deffends

Alain BOUTAN a contacté Monsieur SIMON du SDEG 16 pour avoir une estimation financière concernant l'installation d'un éclairage solaire de l'abribus.

Monsieur SIMON, du syndicat doit envoyer un devis mais suggère que la commune achète par ses propres moyens un éclairage solaire qui coûtera beaucoup moins cher qu'en passant par le biais du syndicat.

Débat :
Monsieur SIMON envoie un devis pour le changement d'éclairage du terrain de pétanque, bouton avec temporisateur et un bouton de marche forcée lors des manifestations
Il conviendra de demander une prise de courant à 4m de haut, voire pour une autre solution car ce n'est pas pratique.
En ce qui concerne l'éclairage solaire à l'abribus, le conseil valide la solution et l'achat de cet éclairage qui sera posé par un conseiller municipal. Les Trois M propose un éclairage pour 44 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 49/102026 - Renouvellement des contrats de prestations pour les logiciels informatiques Berger Levrault

La commune est sous contrat avec la société BERGER LEVRAULT pour l'utilisation des logiciels « mairie » (gestion financière, ressources humaines, état-civil, élections, formulaires,

population) depuis plusieurs années et se termine au mois de décembre 2026. Le coût annuel de ces logiciels se chiffre à 2 522.13 € HT par an (contrat de 3 ans actuellement).

Les contrats actuels peuvent être renouvelés jusqu'en 2028, où ils devront obligatoirement passer en version WEB (connexion possible à tout moment car les logiciels seront sur Internet et non sur l'ordinateur comme actuellement).

Berger Levrault propose de migrer dès 2027 sur la version WEB et propose les tarifs suivants : 3 523 € HT avec remise de 20 % la première année et 10 % la seconde, soit un coût total sur 3 ans de 11 367 € HT.

Il vous est demandé de vous prononcer sur quelle solution la commune souhaite continuer.

Débat : la société AGEDI a fait une proposition à 1707.60 € pour l'année de mise en place et 762 € pour les années suivantes, cependant la commune doit obligatoirement passer par l'ATD 16 dont la commune souhaite résilier son adhésion. Le conseil décide de reconduire les logiciels actuels pour une durée de deux ans.

Délibération :

Monsieur Le Maire ouvre la séance et expose au Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service de la commune signé avec Berger Levrault arrive à échéance au 15 décembre prochain.

Le coût annuel pour le contrat précédent était de de 2092.50 €uros HT pour l'acquisition des logiciels et 232.50 €uros HT pour la formation et la maintenance sur site.

Il propose à l'assemblée le renouvellement et la réactualisation de ce contrat pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le renouvellement du contrat N° 2023.09.1443.05.000.M00.005824
- Accepte les conditions financières mentionnées et les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget communal ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat correspondant.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 50/102026 - Dissolution du SIVOS Fontclaireau / Fontenille

Le SIVOS de Fontclaireau/Fontenille a été créé en 1997, afin de réunir les deux écoles de Fontclaireau et Fontenille.

L'école Rosa Parks a fermé en juillet 2026, faute d'effectifs suffisants. Le SIVOS n'a plus lieu d'exister et les avoirs et l'actif doivent être répartis entre les deux communes adhérentes Fontclaireau (Mansle Les Fontaines) et Fontenille.

Il convient de délibérer sur la dissolution du SIVOS Fontclaireau/Fontenille afin que le Préfet de la Charente puisse prendre l'arrêté de dissolution correspondant.

Débat :
Les biens : photocopieur en leasing jusqu'en janvier 2027, en ce qui concerne la trésorerie les comptes définitifs n'ont pas été reçus par la trésorerie de Ruffec.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-25 et suivants relatifs aux syndicats intercommunaux,

Vu les statuts du SIVOS Fontclaireau/Fontenille

Vu la décision de fermeture de l'école Rosa Parks prononcée à compter du 10 juillet 2026

Considérant que la fermeture de l'établissement entraîne la cessation des missions du SIVOS,

Considérant qu'il convient de procéder à la dissolution du syndicat intercommunal

conformément aux dispositions légales et statutaires,

Après en avoir délibéré, décide **:**

- **De prononcer la dissolution** du SIVOS Fontclaireau/Fontenille à compter du 1er janvier 2027
- **De désigner** Gaétan SIGNORET comme représentant de la commune pour participer aux opérations de liquidation et à la répartition des biens, droits et obligations du syndicat.
- **De préciser** que les modalités de liquidation seront effectuées conformément aux dispositions légales et aux statuts du SIVOS.
- **De transmettre** la présente délibération à la Préfecture et aux communes membres du SIVOS pour approbation.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses et informations :

1. **Travaux sur voirie** : L'entreprise BERNARD TP va commencer les travaux sur la voirie communale (point à temps) à partir du 26 octobre 2026 pour 15 jours.

Débat : Pour environ 5 km de route

2. **Abribus** : L'entreprise BERNARD TP a commencé les travaux de voirie la semaine prochaine.

3. **Entretiens professionnels** : Les entretiens professionnels des agents aura lieu au mois de novembre.

Débat : Jeannette et Dany feront celui d'Isabelle, quant à Frédéric il sera fait par Alain et Dominique. Une nouvelle employée a été recrutée pour le ménage qui s'appelle Sarah PEREZ

4. **Cérémonie du 11 novembre** : Les bleuets ont été commandés, il convient de définir l'horaire de la cérémonie pour la distribution des invitations à la population.

5. **Point sur le bulletin municipal :** pour le 20 novembre, envoyer les détails (nombre de pages et photos)

6. **Repas des aînés :** Mme BOISSON a pris contact avec plusieurs traiteurs pour un devis et les modalités d'organisation.

Débat : L'escale et la Marmite sont indisponibles à la date demandée. Une demande en cours auprès de la boucherie et traiteur Guillin de Mansle. Le budget des colis était de 1 500 à 1 600 €uros.

7. **Eclairage de fin d'année :** La nacelle a été réservée, Frédéric a participé à une formation pour la conduite et la manipulation de ce matériel. La mise en place des illuminations aura lieu le 14 décembre 2026 à partir de 9 heures.

8. **Budget participatif :** Le Flyer a été élaboré par Coline DIÉVAL et Franck MEE ainsi que le règlement intérieur

Prochain conseil municipal : Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 novembre 2026 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée à 20 heures 26, suivent les signatures.